



Marseille, le 15 juillet 2024

A l'attention des Parents des futurs élèves de 3^{ème},

Votre enfant sera en 3^{ème} à la rentrée de septembre 2024.

La classe de 3^{ème} est une classe de fin de cycle et d'orientation. Une séquence d'observation en milieu professionnel (stage en entreprise) obligatoire est insérée dans l'emploi du temps de l'année scolaire pour tous les élèves des classes de troisième, en application des dispositions de **l'article D. 332-14 du code de l'éducation**.

Cette séquence d'observation aura lieu du **LUNDI 16 au VENDREDI 20/12/2024**.

Il est conseillé de commencer les démarches auprès des entreprises dès maintenant. Un point sera fait dès la rentrée. **Les stages dans l'entreprise ou lieu de travail des parents ne sont pas souhaitables.**

Un exemplaire de la convention de stage sera remis à l'élève courant septembre

Dès que le lieu du stage est trouvé, vous devez :

- *Faire compléter et signer la convention par l'entreprise d'accueil*
- *Signer cette convention (parents et élève),*
- *La remettre au **PROFESSEUR PRINCIPAL** pour signature par Madame FROGER **AU PLUS TARD le vendredi 15 novembre 2024. 2 exemplaires signés vous seront ensuite remis (1 exemplaire FAMILLE + 1 exemplaire ENTREPRISE).***

Le lieu de stage sera soumis à l'approbation de Mme FROGER.

Restant à votre disposition pour de plus amples renseignements, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos cordiales salutations.

Les Professeurs Principaux